



Rupture d'un cdd avec une première carte de séjour salarié

Par **othamthox**, le **17/05/2017** à **14:20**

Bonjour,

Ma situation est la suivante:

- j'étais embauché le 26/09/2016 pour un cdd de 12 mois, j'ai eu ma première carte de séjour salarié (et pas temporaire suite à mon changement de statut).

Aujourd'hui l'entreprise passe par PSE(plan social de l'entreprise) mon poste n'est pas impacté mais je ne suis plus sur que j'aurai mon CDI qu'ils m'ont promis verbalement au début d'année 2017.

j'ai une proposition en CDI immédiate, par contre d'après ce que j'ai lu partout, je n'ai pas le droit de rompre mon contrat durant ma première année. Que faire SVP? ma carte de séjour s'expirera mi décembre 2017 et mon contrat CDD SE TERMINE LE 29/09/2017.

Merci d'avance pour votre réponse et je vous souhaite une agréable journée